LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE LA VILLE DE MULHOUSE

LA VILLE DE MULHOUSE SE DOTE D'UN RÉFÉRENTIEL D'ÉCO-CONDITIONNALITÉ DES PROJETS

La Ville de Mulhouse a mis en place un cahier des charges fixant des exigences éco-environnementales pour tous les projets d'aménagement de la Ville afin de tendre vers l'objectif de ville résiliente, nature et durable. Ce référentiel comprend les axes suivants :

- Lutte contre les ilôts de chaleur
- Préservation des ressources
- Patrimoine végétal et naturel
- Mobilités douces

Ce référentiel permettra d'intégrer dans tous les cahiers des charges d'aménagement de l'espace public des objectifs et critères environnementaux.

Il constitue également un outil d'analyse des projets pour en évaluer la performance et les impacts, de manière objective grâce à des indicateurs mesurables dans les 4 axes retenus. Parmi ces indicateurs, figurent notamment le coefficient de végétalisation, l'indice de canopée, le nombre de plantations, l'intégration des mobilités douces, la désimperméabilisation des sols, l'origine des matériaux…

Tous les projets d'aménagement seront soumis à ce référentiel.

Mulhouse

mulhouse.fr / mplusinfo.fr

Media Création / D. Schoenig

Mulhouse

LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : MULHOUSE S'ENGAGE

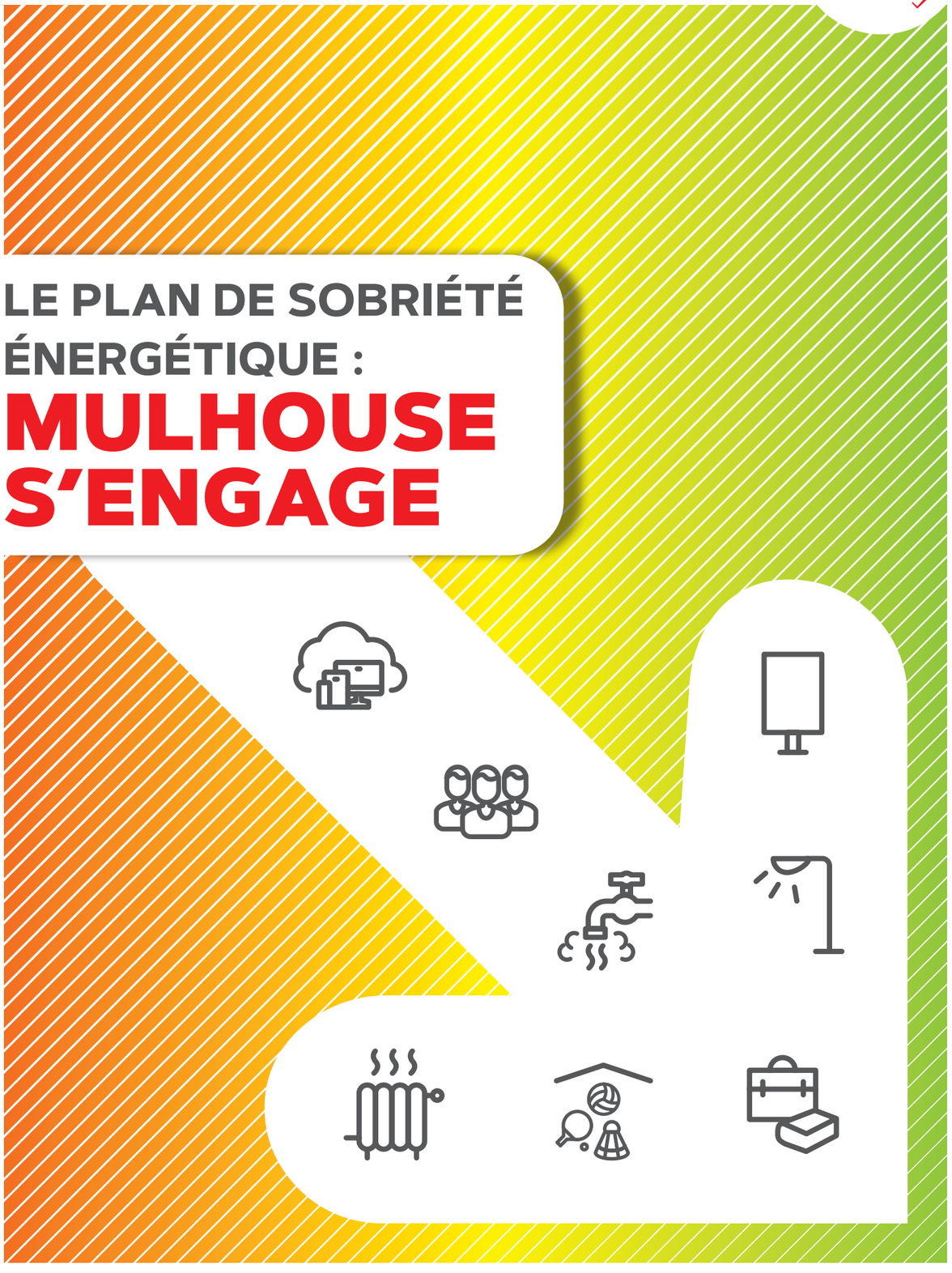

La Ville de Mulhouse s'est engagée depuis plusieurs années pour agir contre les effets du dérèglement climatique, au travers de nombreuses actions portant à la fois sur son patrimoine, ses équipements, ses aménagements.

Faire de Mulhouse une ville apaisée, durable et résiliente au service de tous les Mulhousiens est aujourd'hui l'ambition qui structure toute l'action municipale.

Il s'agit avant tout d'intégrer les enjeux climatiques et de préservation des ressources et de faire la part belle à la nature en ville, désormais considérée comme une véritable priorité d'aménagement et non plus comme une simple politique d'agrément.

Mais, les crises climatiques et énergétiques que nous traversons imposent l'adoption de mesures exceptionnelles au service des Mulhousiennes et des Mulhousiens.

LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE LA VILLE DE MULHOUSE REPOSE SUR 3 ENGAGEMENTS :

1. S'engager à agir vite par des mesures concrètes et immédiates

- Réduire les horaires des illuminations de Noël
- Diminuer l'intensité lumineuse de l'éclairage public et éteindre certains tronçons routiers sur tout ou partie de la nuit
- Eteindre de 1h à 6h l'affichage publicitaire de la Ville : numérique (vidéo) et grand format (3,20m x 2,40m)
- Abaisser la température à 19° dans les bâtiments administratifs
- Abaisser la température à 20° dans les salles de classe des écoles
- Abaisser la température à 15° dans les gymnases
- Retarder la saison de chauffe le plus tard possible selon le climat
- Supprimer l'eau chaude dans les sanitaires quand c'est possible

2. Tous engagés pour des comportements sobres

- Sensibiliser les usagers, agents et élus sur les comportements sobres et les éco gestes
- Etablir des contrats de sobriété avec les utilisateurs des équipements publics (gymnases, salles associatives…)
- Couper la veille des équipements électriques
- Nettoyer les boites mails et l'espace de stockage des données numériques des ordinateurs

3. S'engager dans la durée pour la transition énergétique

- Mettre en œuvre le plan Lumière (passage de tous les éclairages intérieurs et extérieurs en leds) qui économisera 60% des consommations électriques de l'éclairage public
- Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments publics (chauffage, fenêtres, isolation…)
- Engager une stratégie numérique responsable (réemploi, allongement de la durée de vie des équipements informatiques, achats responsables…)
- Déployer dans les équipements publics les énergies renouvelables : les réseaux de chaleur et le photovoltaïque (au moins 500 m² par an soit l'équivalent de la surface d'un terrain de basket)
- Développer les mobilités douces et l'accessibilité aux véhicules électriques en ville (auto partage, déploiement des bornes électriques, compte mobilité…)